

JOURNÉE
TECHNIQUE

25
MARS
2025

inrs
Institut National de Recherche et de Sécurité

Que faut-il faire avant la mise en service ?

Séverine Demasy
INRS

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX MACHINES | AGIR TOUT AU LONG DU CYCLE DE VIE

Que faut-il faire avant la mise en service ?

- ✓ Quelles sont les étapes ?
- ✓ Comment y intégrer la prévention des risques professionnels ?





Installer

Réceptionner

Etablir les procédures

Former

Installer la machine





Installer la machine

✓ Selon la **notice d'instructions**

- Pas de contradictions réalité/préconisations
- Transport et fixation
- Distances sécurités, murs, etc.

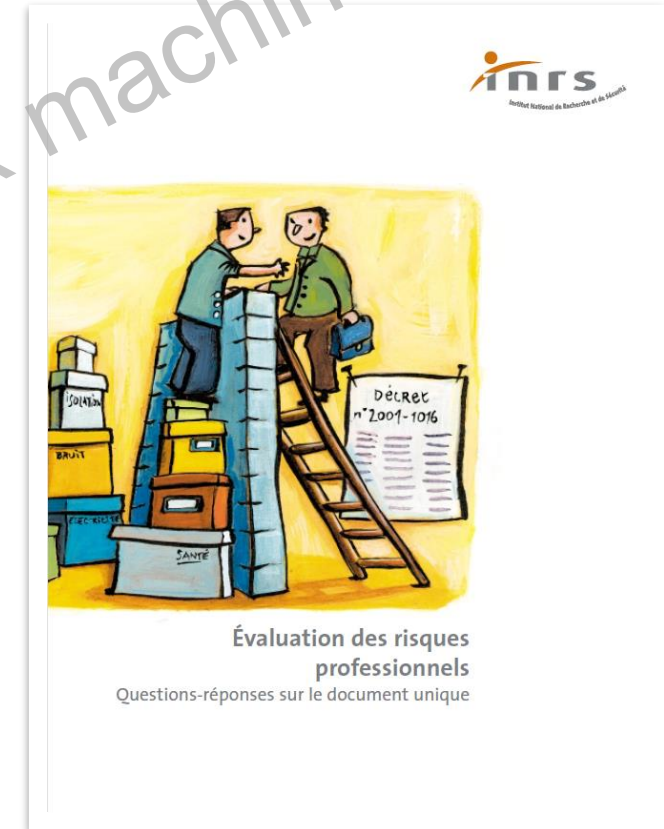
✓ Selon les principes ergonomiques

- Circulation autour de la machines,
- espace pour les zones d'intervention, etc.

Si écart => analyse des risques et mesures techniques et organisationnelles

Installer la machine

- ✓ S'assurer que la machine est adaptée à l'usage prévu et à son environnement :
 - Finaliser l'évaluation des risques en prenant en compte l'environnement de la machine (ED887)
 - Compléter le DUERP
 - Associer tout le personnel (production, maintenance, nettoyage, etc.)





Installer la machine

✓ Installation = chantier = coactivité

- Analyser les risques associés à ces opérations / les traiter
- Lister les tâches à réaliser, leur ordonnancement, les moyens nécessaires...
- Plan de prévention

=> Anticiper

Si possible, effectuer l'installation avec l'appui technique du fabricant

Réceptionner la machine



25 mars 2025

PRÉVENIR LES RISQUES LIÉS AUX MACHINES | Agir tout
au long du cycle de vie



Réceptionner la machine

- ✓ S'assurer que la machine est conforme
 - au cahier des charges
 - à la réglementation applicable



Réceptionner la machine

Tout au long du processus d'achat, respecter les jalons du le **cahier des charges**, par exemple:

- ✓ Revues de projet sur plan
- ✓ Test sur maquette dans l'atelier
- ✓ Réception chez le fournisseur
- ✓ Réception à l'installation
- ✓ Réception définitive après une période de production/réglage

Points vérifiables !

Réceptionner la machine

Pour vérifier la conformité :

- ✓ Sur la base de la réglementation applicable
- ✓ En interne pour une première idée ([ED4450](#) pour les machines CE)
- ✓ En passant par un organisme tiers (organisme d'inspection : attention à la demande!)

INRS
10-0330
Tout est équipement
sécurité sur www.inrs.fr

Sécurité des machines CE neuves

→ GRILLE DE DETECTION D'ANOMALIES

Afin de ne pas exposer les opérateurs à des risques d'accident ou de maladie professionnelle, les machines doivent être conçues et fabriquées dans le respect des dispositions figurant dans le code du travail.

Pour être mises sur le marché, les machines doivent comporter le marquage CE. Celui-ci est, par lui-même, pour les entreprises qui peuvent acquiescer un équipement « aux normes », c'est pourquoi il est utile de vérifier si la machine n'a pas d'anomalies qui pourraient mettre en péril la sécurité et la santé des personnes.

Ce document a pour objectif de mettre à disposition des entreprises et des acteurs de la prévention un outil simple pour repérer des indices de non-conformité éventuellement détectables par un non-spécialiste avant la mise en service de machines neuves. Il ne permet en aucun cas de lister l'ensemble des anomalies d'une machine, elle devra être spécialisée. Il se réfère à certains points du chapitre 1 - Règles techniques applicables à tout type de machines de l'annexe I de la directive Machines 2006/42/CE inscrite dans le code du travail par l'article R. 4312-1. Il ne prend pas en compte les règles complémentaires pour certaines catégories de machines (machines portatives, machines à bois, etc.) ou pour certains risques liés à la mobilité ou au levage par exemple.

Repérer de tels indices peut conduire à :

- éviter de mettre en service des machines présentant des risques,
- dialoguer avec le constructeur pour remédier aux anomalies constatées, lui faire réaliser les travaux nécessaires à la mise en conformité,
- faire procéder à une vérification de l'état de conformité par un organisme accrédité afin d'exercer si nécessaire un recours. Après du constructeur peuvent aller jusqu'à la résiliation de la vente dans le délai d'une année à compter du jour de la livraison (art. L. 4315-5 du code du travail),
- contacter les agents de prévention des Carnot, Constat et CCM.

MODE D'EMPLOI DE LA GRILLE

Chaque point de vérification est mentionné dans la grille sous forme d'objectif. L'unique résultat est obtenu : cocher la case **OUI**. Dans le cas contraire, mettre dans la case **NON** un indice (E1, E2, E3, etc.) afin de remonter à l'anomalie constatée.

EXEMPLE :

2	NOTICE D'INSTRUCTIONS	OUI	NON
+	La notice d'instruction est rédigée en langue française et fournie avec la machine.		1
+	Elle donne les instructions pour son installation, son utilisation, sa maintenance (nettoyage, réglage, entretien, démontage) dans tous les modes de machine et pour le mode au repos, en indiquant les risques éventuels encourus et les équipements de protection individuelle à utiliser.	X	
+	Les informations concernant les dimensions (hauteur, vibrations, rayonnements, etc.) sont mentionnées dans la notice.		1

Anomalie constatée : 1. La notice d'instruction n'est pas en langue française.
 1. Absence d'affirmation concernant l'absence de bruit.

Il peut s'avérer qu'un point de vérification soit sans objet, dans ce cas mettre un trait dans chacune des cases.

Etablir les procédures



Etablir les procédures

✓ Sur la base de la notice d'instructions :

- Établit les procédures d'intervention + modes opératoires
- Définit les missions et leurs limites pour chaque opérateur
- Rédige la fiche de poste (ED126)



Former



Former

- ✓ Pour tous les travailleurs :
 - Information sur les risques « machine »
- ✓ Pour les travailleurs qui utilisent la machine
 - Instructions d'utilisation
 - Formation à la sécurité
 - Formation renforcée pour certaines machines
 - Certains appareils de levage ou machines mobiles
- ✓ Pour les travailleurs affectés à la maintenance
 - Formation spécifique
 - Formations et habilitations particulières pour certains risques (travail en hauteur, risque électrique, espaces confinés....)
- ✓ Les instructions essentielles sont retranscrites dans la fiche de poste

Conclusion : la mise en service

- ✓ Mettre en service progressivement pour :
 - Adapter le travail à l'homme
 - Tester l'équipement dans tous les modes de fonctionnement
 - Mettre en place les moyens logistiques
 - Mettre en place les mesures organisationnelles (qui fait quoi ?)
 - Choisir les EPI adaptés
- ✓ Respecter les préconisations de la notice
 - Notice à disposition des opérateurs
 - Réaliser les actions de maintenances prescrites
- ✓ Assurer la remontée des éventuels dysfonctionnements
- ✓ Mettre à disposition et faire porter les EPI adaptés